

**Conseil Communal de Veytaux**  
Procès-verbal N°01/2016 de la séance du  
Lundi 29 février 2016 – à 20h00  
En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

---

Président : M. Philippe Andler  
**Présents : 23 membres**  
**Excusés : 10 membres**  
Mmes/MM. : M. Blumenstein, F. Capel, N. Capel, R. Gamal, Y. Gavillet, P. Hurni,  
L. Mareda, J. Raemy, P. Ruch, F. Vouardoux  
**Absent : 0 membre**  
Mmes/MM. :

**L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 FEVRIER 2016 EST LE SUIVANT :**

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis de la Municipalité :
  - a) Relatif à la modification du Plan d'extension (MPE) au lieu-dit « En Sonchaux » (préavis N°01/2016) déposé par voie de l'urgence ;
  - b) Relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay (préavis N°02/2016)
6. Rapport des commissions :
  - a) Relatif à la modification du Plan d'extension (MPE) au lieu-dit « En Sonchaux » (préavis N°01/2016) déposé par voie de l'urgence ;
  - b) Relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay (préavis N°02/2016)
  - c) Relatif à l'acquisition du matériel, des logiciels et à la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration communale (préavis N°14/2015)
  - d) Relatif à la révision des statuts du service intercommunal de gestion (SIGE) du 10 décembre 2001 (préavis N°15/2015)

- e) Relatif à la réponse au postulat de Monsieur Jean-François Pilet, Conseiller communal « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera (rapport-préavis N°01/2015)

7. Questions et propositions individuelles

**M. le Président, Ph. Andler**, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, M. Blum, huissier, ainsi que M. l'agent de proximité.

**M. le Président, Ph. Andler**, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

**M. le Président, Ph. Andler**, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

**M. le Président, Ph. Andler**, indique qu'il y a le rajout d'un point 5 c) s'agissant d'un préavis relatif à une fusion/gouvernance régionale, qui sera déposé d'ici quelques jours.

Le nouvel ordre du jour est donc :

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis de la Municipalité :
  - a) Relatif à la modification du Plan d'extension (MPE) au lieu-dit « En Sonchaux » (préavis N°01/2016) déposé par voie de l'urgence ;
  - b) Relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay (préavis N°02/2016)
  - c) Relatif à l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix Communes de la Riviera
6. Rapport des commissions :
  - a) Relatif à la modification du Plan d'extension (MPE) au lieu-dit « En Sonchaux » (préavis N°01/2016) déposé par voie de l'urgence ;
  - b) Relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) à la réalisation de l'Espace régional des Pléiades, à Blonay (préavis N°02/2016)
  - c) Relatif à l'acquisition du matériel, des logiciels et à la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) au sein de l'administration communale (préavis N°14/2015)
  - d) Relatif à la révision des statuts du service intercommunal de gestion (SIGE) du 10 décembre 2001 (préavis N°15/2015)

e) Relatif à la réponse au postulat de Monsieur Jean-François Pilet, Conseiller communal « Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera (rapport-préavis N°01/2015)

7. Questions et propositions individuelles

Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'art. 25 du Règlement communal, un exemplaire de la convocation a été transmis à M. le Préfet qui n'a émis aucune objection.

## 2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2015

**M. le Président, Ph. Andler**, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

**M. Pezutti** précise qu'en page 12, à l'avant-dernière phrase, le rapporteur est Aline Sandmeyer et non elle-même.

Le procès-verbal tel que modifié est adopté à l'unanimité.

## 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

**M. le Président, Ph. Andler**, indique qu'il a reçu la démission de M. Sonrel et lit sa lettre à l'Assemblée.

**M. le Président, Ph. Andler**, revient sur les résultats des votations et élections du 28 février 2016.

S'agissant des votations fédérales :

Participation entre 60,81% et 61%

**1. Non à la pénalisation du mariage** REFUSE

Oui 135 (43,55%) Non 175 (56,45%)

**2. Initiative de mise en œuvre** REFUSE

Oui 105 (33,44%) Non 209 (66,56%)

**3. Pas de spéculation sur les denrées alimentaires** REFUSE

Oui 123 (39,42%) Non 189 (60,58%)

**4 Réfection du tunnel routier du Gothard** ACCEPTE

Oui 157 (50,81%) Non 152 (49,19%)

Quant aux élections cantonales, **M. le Président, Ph. Andler**, renvoie au site internet de la Commune et félicite tous les candidats élus.

#### **4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, indique qu'il y a cinq communications, une de sa part, deux de M. Taroni et deux de M. Emery.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, revient sur l'Office de Poste de Veytaux. Le sujet avait été abordé devant notre Assemblée il y a quelques semaines. Jusqu'à présent, on avait réussi à sauvegarder notre Office grâce au timbre de Chillon. Toutefois, en octobre 2015, les responsables régionaux ont pris contact et ont fait part du fait que la fréquentation était en baisse. On va donc au devant d'une fermeture du guichet postal. Sur le moment, nous avons dit non, car on ne peut pas perdre ce service à la population. Ils ont fait des propositions (antennes, commerces), mais qui n'étaient pas sur Veytaux. Donc on a refusé. Mais on a pu discuter et faire une proposition, qui est en voie de validation auprès de la Poste. Ce guichet postal est aussi le guichet de Territet. Elle ne peut pas encore le dire, mais la population n'y perdra pas au change sur les horaires et sur la proximité. Pour Veytaux, cela va bien se passer. Elle veut y croire. Il manque encore la réponse de Montreux pour l'instant. Elle est confiante sur la solution qui sera trouvée.

**G. Taroni** revient sur les travaux sur le viaduc, et plus particulièrement sur les problèmes de bruit de l'autoroute. Il s'avère que ce bruit était dû à un problème des joints. Ils ont donc posé une membrane sous certains joints et cela devrait s'améliorer. Le reste des membranes sera posé d'ici quelques temps. Cela reste des joints, mais les nuisances sonores seront diminuées.

**G. Taroni** indique qu'il y a eu un problème avec le mur de soutènement à Grandchamp. Un préavis devrait être déposé au mois de mai pour des travaux, pour un coût d'environ CHF 40'000.00. On trouvera une date qui conviendra à tout le monde.

**J.-M. Emery** indique qu'une benne à déchets verts a été posée sous l'autoroute à Grandchamp.

**J.-M. Emery** indique que la Commune va soutenir une action cet été qui a trait à des vélos électriques. On peut échanger, pendant une semaine, les clés de sa voiture contre un vélo électrique. Des affiches seront posées dans le village à ce sujet.

#### **5. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE**

##### **a) RELATIF A LA MODIFICATION DU PLAN D'EXTENSION (MPE) AU LIEU-DIT « EN SONCHAUX » (PREAVIS N°01/2016) DEPOSE PAR VOIE DE L'URGENCE**

**M. le Président, Ph. Andler**, indique qu'il sera rapporté sur ce préavis au point 6a) ci-dessous.

**b) RELATIF A LA RECONNAISSANCE DE L'INTERÊT REGIONAL ET A L'ADOPTION DU PRINCIPE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL) A LA REALISATION DE L'ESPACE REGIONAL DES PLEIADES A BLONAY (PREAVIS N°02/2016)**

**M. le Président, Ph. Andler**, indique qu'il sera rapporté sur ce préavis au point 6b) ci-dessous.

**c) RELATIF A L'ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE D'UNE OU DE PLUSIEURS FUSIONS ET/OU GOUVERNANCE REGIONALE AU SEIN DES DIX COMMUNES DE LA RIVIERA**

**M. le Président, Ph. Andler**, indique qu'une commission de 5 membres doit être nommée.

La séance aura lieu le 12 avril 2016 à la Salle del Castillo.

La Commission est composée d'A. Rey Lescure, J. Grandchamp, P.-Y. Sauvageat, S. Teklits et O. Gasser.

**M. le Président, Ph. Andler**, profite de la présente séance pour nommer la commission qui sera en charge de l'étude des travaux concernant le mur de soutènement à Grandchamp. Il précise qu'une commission de 3 membres suffit.

La commission sera composée de Th. Foretay, P. Mason et A.Koschevnikov.

## **6. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**a) RELATIF A LA MODIFICATION DU PLAN D'EXTENSION (MPE) AU LIEU-DIT « EN SONCHAUX » (PREAVIS N°01/2016) DEPOSE PAR VOIE DE L'URGENCE**

**M. le Président, Ph. Andler**, prie le rapporteur, J.-F. Pilet, de lire les conclusions de son rapport.

**M. le Président, Ph. Andler**, ouvre la discussion.

**J. Olsommer** félicite la commission pour son rapport. Il est très intéressé par la remarque dans le processus d'approbation et demande ce que « on pourrait recevoir une manne non négligeable » signifie.

**J.-F. Pilet** précise que la commission voulait mettre un chiffre, mais ce n'est pas officiel. C'est un chiffre non négligeable, même si cela ne correspond pas au prix du marché. Cela permet à une autre Commune de se développer alors que Veytaux ne peut de toute façon pas.

**G. Taroni** précise que l'on ne peut pas donner de chiffre pour l'instant. Les Communes devront payer une taxe et l'échange sera intéressant. Dès qu'il aura les chiffres, il nous les communiquera.

**J.-F. Pilet** précise que c'est pour autant que le projet aboutisse, mais que rien n'est sûr pour l'instant.

**Th. Foretay** constate qu'il y a 3 ou 4 zones en plus, par rapport au plan cantonal. Une partie de la zone constructible échapperait à nos possibilités d'aménagement. Est-ce que cela pose un problème pour l'avenir ?

**J.-F. Pilet** répond que la problématique est que le plan cantonal n'est pas encore en vigueur. Pendant ce temps, on peut encore faire des projets. De plus, il s'agit d'un développement de 7 habitations supplémentaires seulement.

**G. Taroni** rajoute qu'au niveau des hauts, on a droit à 7 habitants supplémentaires. On va finir avec un peu plus au final. Après, on ne peut plus rien faire. On essaye donc d'échanger un droit à bâtir qui ne nous sert à rien. C'est du bénéfice pour la Commune.

**J.-F. Pilet** précise qu'en 2017, les 6 hectares « passent à la trappe ». C'est mieux de pouvoir les négocier maintenant avec une autre commune. En 2017, ils seront rayés de la surface constructible, sans compensation.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, indique que cela nous permet de revenir à des normes qui sont respectables au droit que nous avons dans la Commune. Cela aide Veytaux à revenir dans une norme acceptable.

**O. Gasser** demande comment cela se passe pour cette « manne non négligeable ».

**J.-F. Pilet** précise que la commission s'est penchée sur la question pour savoir si on impose un choix de Commune à la Municipalité ou pas. La commission a jugé que c'était trop contraignant et a préféré retirer cette contrainte de son rapport.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, rajoute qu'il y a un problème de rapidité. On doit aller vite et l'autre Commune aussi. On avance ensemble pour déposer ensemble le dossier au SDT. Les critères étaient intéressants (proximité, prix, etc.).

**O. Gasser** demande si un seul critère, soit celui du prix, suffit.

**G. Taroni** précise que la Commune a avancé sur le sujet. Une convention est signée avec une commune. C'est un système multicritères. C'est le prix, la rapidité, la procédure, etc. On avance dans le sens de la commune. Il faut faire vite, parce que 2017, c'est bientôt.

**M. le Président, Ph. Andler**, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

**b) RELATIF A LA RECONNAISSANCE DE L'INTERÊT REGIONAL ET A L'ADOPTION DU PRINCIPE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL) A LA REALISATION DE L'ESPACE REGIONAL DES PLEIADES A BLONAY (PREAVIS N°02/2016)**

**M. le Président, Ph. Andler**, prie le rapporteur, J.-F. Pilet, de lire les conclusions de son rapport.

**M. le Président, Ph. Andler**, ouvre la discussion.

**A. Rey Lescure** indique qu'au départ, il y avait un préavis qui se montait à CHF 4'500'000.00, mais les Conseils des communes de Blonay et St-Légier ont refusé. On a enlevé les dortoirs et la CIEHL en a refusé le financement. Et maintenant, on est à CHF 4,7 millions qui ont été acceptés par Blonay et St-Légier pour avoir le financement de la CIEHL.

**J.-F. Pilet** répond qu'en parallèle aux discussions dans les autres Communes, Blonay et St-Légier discutent du business plan. Pour nous, c'est seulement le subventionnement de CHF 600'000.00.

**A. Rey Lescure** indique que les deux conseils communaux n'ont pas encore donné leur accord à ce projet.

**J.-F. Pilet** confirme. Le subventionnement de la CIEL ne sera effectif que si projet passe à Blonay et St-Légier.

**A. Rey Lescure** demande si les Communes en ont un réel besoin, notamment pour faire des camps.

**J.-F. Pilet** répond qu'il y a des personnes qui sont dans le milieu sportif qui organisent des camps qui se réjouissent d'un nouveau lieu à proximité.

**A. Rey Lescure** précise que cela vient en plus du reste de l'offre.

**J.-F. Pilet** indique qu'il n'y a pratiquement rien, il faut aller beaucoup plus loin.

**A. Rey Lescure** rajoute que Montreux propose des camps à Fisch dans des installations au top du top.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, répond que cela concerne les camps de ski, mais pas les camps d'automne, de Pâques, d'art, etc... C'est une possibilité qui est en dehors de la ville, proche des transports publics, facile d'accès également aux petits. C'est une offre supplémentaire à ce que l'on a déjà.

**J.-F. Pilet** précise que cela ne concerne pas que le domaine scolaire.

**A. Rey Lescure** précise qu'il est indiqué que la subvention correspond à 13% du montant total. Or, la réfection de la salle Del Castillo a représenté 1.5% et non 15% du financement.

**J.-L. Puenzieux** remarque que l'on vote juste pour reconnaître l'intérêt public de l'espace régional. On a été séduit pour une fois que la CIEHL propose quelque chose de concret, utile pour la population. Les conclusions comprennent bien l'accès libre et gratuit à tout un chacun. C'est utile pour les gens d'ici, pas que pour les touristes et les camps scolaires.

**Th. Foretay** constate que tout prêt de ce bâtiment, il y a une réserve, notamment des plantes carnivores. Cela peut donc clairement présenter un intérêt scientifique pour des classes.

**V. Schweizer Ronnerström** rajoute qu'il y a même un parcours didactique avec des explications sur les plantes et les arbres. C'est très intéressant.

**P.-Y. Sauvageat** demande pourquoi la CIEHL a investi CHF 600'000.00 et combien il reste ?

**J.-F Pilet** répond qu'il reste 2.9 millions.

**J.-F Pilet** indique que 95% sont recherchés pour le financement du projet. Les CHF 600'000.00 permettent d'arriver à ces 95% avec les autres subventions.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, précise que la somme de CHF 600'000.00 a été émise par Blonay et St-Légier. Cette somme avait déjà été demandée en 2008.

**A. Rey Lescure** revient sur les propos de M. Puenzieux et rajoute que nous devons approuver le principe de la participation financière et pas seulement reconnaître l'intérêt public.

**M. le Président, Ph. Andler**, procède au vote du préavis. Avec une abstention, le préavis est accepté.

### **c) RELATIF A L'ACQUISITION MATERIEL, DES LOGICIELS ET A LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS (GED) AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE (PREAVIS N°14/2015)**

**M. le Président, Ph. Andler**, prie le rapporteur, P. Mason, de lire les conclusions de son rapport.

**M. le Président, Ph. Andler**, ouvre la discussion.

**O. Gasser** demande quel est le retour sur investissement d'une telle dépense.

**P. Mason** précise que le but est de faciliter la gestion des documents.

**O. Gasser** indique qu'on devrait s'attendre à économiser quelques CHF 8'000.00-9'000.00 par année, sinon il n'y a pas d'économie.

**O. Gasser** précise que Montreux n'est pas encore équipé. Il demande pourquoi ils peuvent s'en passer et pas nous.

**I. Rinaldi** indique qu'ils ne peuvent pas s'en passer. Ils ont un problème d'interactions dans la GED avec les différents services communaux. Il y a un problème d'uniformisation des services.

**O. Gasser** demande si on n'aurait pas meilleur temps d'attendre que Montreux le fasse ou s'il ne faudrait pas mieux garder le *statu quo*.

**I. Rinaldi** répond qu'au niveau du fonctionnement du greffe, il y a un volume de papier important qui n'est pas gratuit. Il y a surtout un problème de flux et de circulation des informations. Le but d'une GED est aussi le suivi des dossiers. Les préavis doivent passer par plusieurs municipaux : maintenant, on fait sur papier, chacun fait ses petites modifications et le tout est compilé au niveau du greffe. Avec la GED, on peut faire circuler les documents plus rapidement et de manière plus efficiente.

**O. Gasser** précise que dans l'industrie, on utilise ce système, mais on exige une économie.

**Th. Foretay** considère que la question de M. Gasser est justifiée. On économise au niveau du papier et des cartouches d'encre. Le degré de sophistication est important. Il demande s'il y a un risque et si des données doivent ne pas être accessibles à tout le personnel. S'agissant des archives, il demande ce qu'il en est des sites physiques. Et quid des archives à Montreux ?



**I. Rinaldi** répond qu'au niveau des archives de la Commune, rien ne bouge. Le mandat donné à Montreux est de gérer le classement. Les archives historiques sont toujours ici. On ne va pas reprendre les documents anciens pour les injecter dans la GED. Ce qui est là reste là. Les documents physiques restent ici. Tout le flux de courrier sera injecté dans la nouvelle GED. On ne va injecter que les dossiers en cours.

**I. Rinaldi** rajoute qu'actuellement, l'installation informatique a environ 5-6 ans. C'est vieux. Cette infrastructure devra être changée. On ne peut pas mettre la GED sur le serveur de Montreux. Il faut une copie sur plusieurs sites. C'est la raison pour laquelle cette partie-là sera hébergée à Montreux. On ne crée pas un dossier sur le serveur de Montreux pour y mettre nos données. On va utiliser leur datacenter. On va créer une « bulle » dans le serveur de Montreux, mais tout est géré et accessible uniquement par Veytaux. La problématique de sécurité et d'archivage est gérée par Montreux. La réserve de CHF 6'000.00 est trop faible par rapport à l'achat d'un serveur sécurisé. Les données sont recopiées et sécurisées.

**I. Rinaldi** ajoute encore qu'il y a des droits d'accès aux dossiers et certaines applications. Cette sécurité se gère dans le serveur lui-même. Pour l'accès extérieur, en ce qui concerne les tablettes et ordinateurs portables, il y a un programme prévu pour l'accès (VPN), les gens sont connectés par une connexion cryptée (comme l'e-banking). C'est prévu dans ce concept-là. Il y a une sécurité pour établir la connexion et il y a ensuite un identifiant pour autoriser ou non certains accès.

**P.-Y. Sauvageat** demande qui va gérer ce système.

**I. Rinaldi** répond que c'est un collaborateur de Veytaux qui continuera d'administrer le serveur, comme s'il était ici. Le serveur est administré en interne. Le code d'accès et l'administration, la Commune de Montreux n'a pas les accès. On reste complètement autonome.

**P.-Y. Sauvageat** précise qu'il y a eu une concertation entre les dix Communes de la région. On pourrait avoir un système comme ça qui serait utile aussi au niveau intercommunal.

**I. Rinaldi** répond que l'hébergement est fait par Montreux, ils hébergent aussi La Tour-de-Peilz, ainsi que certains services intercommunaux.

**J.-F. Pilet** précise que la rentabilité d'un tel investissement est difficile à chiffrer. Une analyse qui vise à produire plus avec les mêmes moyens ou réduire les moyens. Il pense que ce serait bien d'avoir un bilan dans une année pour savoir ce qu'il en est de l'investissement.

**I. Rinaldi** répond que c'est correct de penser comme cela. L'impact n'est pas forcément immédiat. Il y a un travail de mise en place, notamment le temps pour injecter les dossiers en cours dedans. Après quelques mois, on aura une meilleure vision de ce qui se passe.

**O. Gasser** pense qu'on devrait attendre encore un peu.

**J.-M. Emery** rajoute que le SIGE a passé à la GED cette année. C'est un tout autre programme. Montreux hésite à acheter le software. C'est un autre programme. Cela a nécessité au SIGE l'engagement d'une personne supplémentaire. Le coût du programme ici est faible par rapport à celui du SIGE. Montreux étudie les possibilités.

**I. Rinaldi** répond que ce raisonnement aurait du sens dans le cas où on serait certain de fusionner dans les 2 ans avec les 10 communes. Or, ce n'est pas le cas. On doit continuer à avancer. Il s'agit de nos données et on ne peut pas les mélanger avec les autres communes.

**O. Gasser** rajoute que l'on pourrait avoir 11 fois le consultant qui vient voir ce dont la Municipalité a besoin, avec chaque fois une solution différente. Il est opposé à ce projet et pense qu'il faut attendre : « il est urgent d'attendre ».

**M. le Président, Ph. Andler**, procède au vote du préavis. Avec un avis contraire et trois abstentions, le préavis est accepté.

#### **d) RELATIF A LA REVISION DES STATUTS DU SERVICE INTERCOMMUNAL DE GESTION DES EAUX (SIGE) DU 10 DECEMBRE 2001 (PREAVIS N°15/2015)**

**M. le Président, Ph. Andler**, prie la rapporteuse, Aline Sandmeyer, de lire les conclusions de son rapport.

**M. le Président, Ph. Andler**, ouvre la discussion.

**Th. Foretay** précise qu'il est content de cette réforme qui va dans le sens d'une clarification de ce service. Il constate qu'on pose une question sur le contrôle des viandes et déchets carnés, mais il demande ce qu'il en est de la qualité de l'eau. Avec cette structure moins efficace, on a loupé le virage de l'assainissement de nos eaux. On a des choses que l'on ne peut plus filtrer. Il demande si on a pris du retard dans ce tournant.

**A. Sandmeyer** répond que ce n'est absolument pas le cas. Le SIGE a eu des problèmes d'organisation, mais qu'au niveau des services techniques, cela a toujours bien fonctionné. Il y a maintenant des micropolluants qui doivent être traités. Il y a une étude pour une station d'épuration unique pour toute la Riviera, notamment pour le traitement de ces micropolluants. Le SIGE a même pris contact avec l'EPFL et l'EPFZ.

**P.-Y. Sauvageat** demande si le préavis a déjà été discuté dans d'autres Communes.

**A. Sandmeyer** répond qu'il y a deux autres Communes qui ont leur Conseil ce soir, Blonay l'a accepté. Les grandes communes n'ont pas encore accepté et il suffit qu'une commune refuse pour que l'on recommence tout. Le but était de mettre en place le nouveau statut avant la nouvelle législature.

**M. le Président, Ph. Andler**, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

**A. Rey Lescure** remarque que les sept Communes d'amont devraient accepter ce préavis, mais pour les grandes Communes, rien de moins sûr. On est même presque sûr qu'elles vont le refuser. Au sein du SIGE, il y a plusieurs organes qui ont une influence. Le président du comité directeur est d'une commune ville. Le comité directeur est composé de 7 membres dont 5 des communes villes. La commission des finances, les commissions permanentes, les commissions ad hoc sont toutes composées de 7 membres dont 5 des communes villes. Le conseil intercommunal est à présent constitué d'une majorité de membres des délégations des villes. Jusqu'à présent, il y avait toujours une réadaptation entre Communes ville et Communes amont. Mais ceci est très discuté par les Communes villes qui vont pourtant avoir une augmentation de population leur permettant de reprendre très rapidement la majorité au Conseil intercommunal. Celui-ci a accepté le principe de rééquilibrage des forces en son sein, mais toutes les Municipalités ne sont pas d'accord avec cela et les villes risquent de refuser ce préavis. Si certains d'entre vous ont des contacts avec Conseillers communaux de Montreux, Vevey et La Tour-de-Peilz, il serait intéressant de défendre notre position.

**J.-M. Emery** précise que la Municipalité de Montreux appuie le préavis tel que présenté ce soir et propose de l'accepter. Il en est de même pour Vevey qui fait ressortir l'intérêt de ce préavis. Il y a 2 buts, soit le développement durable et l'aide humanitaire. Ils ont fait ressortir ces avantages et ont conseillé d'accepter ce préavis. C'est un peu plus compliqué à La Tour-de-Peilz.

**e) RELATIF A REPONSE AU POSTULAT DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS PILET, CONSEILLER COMMUNAL « POUR DES INSTALLATIONS SPORTIVES D'IMPORTANCE REGIONALE SUR LA RIVIERA » (PREAVIS N°01/2015)**

**M. le Président, Ph. Andler**, prie le rapporteur, J.-F. Pilet, de lire les conclusions de son rapport.

**M. le Président, Ph. Andler**, ouvre la discussion.

**A. Rey Lescure** se dit tout à fait déçu par ce rapport. La seule information que l'on a en plus c'est qu'il y a eu une séance d'information, lors de laquelle il y a eu des questions et des réponses, mais on ne sait pas lesquelles.

**J.-F. Pilet** précise encore que dans le cadre de la séance, il y a eu des questions riches et variées, avec des réponses circonstanciées. Mais c'était surtout en relation avec le rapport initial. Cela reprenait toujours les mêmes thèmes. Le rapport initial contenait une analyse très détaillée qui mettait en évidence toutes les problématiques.

**A. Sandmeyer** indique que la seule intervention qui n'a pas trouvé réponse concernait un boudodrome. Sinon, les différents points ont été abordés, tels que l'envie de créer une patinoire, une piscine, le parapente, la salle de gym (collège à Vevey et La Tour-de-Peilz, tout est compris dans le recensement).

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, rappelle que ce rapport est un état des lieux à un temps « t ». Chaque nouveau projet fera l'objet d'un préavis dans lesquels les Conseils communaux pourront s'exprimer. On s'est rendu compte que l'on est plutôt bien équipé et qu'il faut simplement maintenir ces infrastructures.

**M. le Président, Ph. Andler**, procède au vote du préavis. Le préavis est accepté à l'unanimité.

## **7. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

**M. le Président, Ph. Andler**, ouvre la discussion.

**A. Sandmeyer** revient sur son intervention de la dernière séance quant au jardin du souvenir. Elle remercie la Municipalité pour sa réponse écrite.

**A. Sandmeyer** revient sur l'éclairage public à la Route de Sonchaux, sous l'autoroute, suite à l'incendie. Le lampadaire ne fonctionne plus. Il manque vraiment de la lumière. Elle demande si un réaménagement de la zone est prévu.

**G. Taroni** répond qu'un nouveau socle a été construit, mais on attendait de voir si la végétation repartait avant de le déplacer. On va déplacer ce luminaire et l'éclairage sera rétabli.

**A. Sandmeyer** revient sur les travaux et l'utilisation du domaine public et des places de parc par les entreprises. Elle demande comment cela est financé et contrôlé. A la Rue Bonivard, Axibat avait réservé 4 places pendant trois semaines, mais a finalement utilisé 6 places depuis quatre semaines.

**G. Taroni** répond que les entreprises payent à la surface et à la durée. Le contrôle est chez nous, mais c'est parfois difficile.

**A. Sandmeyer** demande quel est l'ordre de prix.

**G. Taroni** répond que c'est un règlement communal. On vous donnera une information écrite.

**Th. Foretay** précise que c'est la commune qui décide, mais rien n'empêche d'exercer une certaine pression pour que les délais octroyés soient respectés.

**J.-M. Emery** répond que sur ce chantier-là, il y a eu des soucis au niveau des écoulements des eaux. On s'est retrouvé dans une situation difficile. Il y a eu un peu de retard, mais on est à bout-touchant.

**J. Olsommer** indique qu'il a décidé de ne pas continuer le Conseil Communal. C'est, un peu, dû à l'âge (80 ans cette année). Il est venu parce qu'il a un ami à Monthey qui est fin politicien et député et qui continue toujours. Il s'était exprimé dans un groupe et disait que c'était dommage que les jeunes ne veulent pas s'engager. Il s'est donc dit qu'il devait faire son travail, même s'il l'avait déjà fait. A Monthey, il a souvent participé à des réunions extra-parlementaires. Il a beaucoup apprécié notre accueil. Pour lui, c'est la personnalité des membres du Conseil communal qui compte et non la politique. Il n'est pas fier de ce qu'il a apporté au Conseil communal, mais il est fier de sa fidélité. Il nous regrette déjà.

Applaudissements.

**A. Rey Lescure** remercie les Conseillers communaux et les Veytausiens de nous avoir fait confiance à Philippe et à lui-même pour la Municipalité. Il précise que la personne non élue à la Municipalité a fait un score tout à fait correct puisqu'il a aussi obtenu la majorité absolue.

Applaudissements.

**A. Sandmeyer** demande quelle est la date de la séance d'assermentation.

**M. le Président, Ph. Andler**, répond que c'est le 30 mai 2016 à 1600.

**J. Grandchamp** remercie J.Olsommer pour son discours émouvant. Il aura toujours une place dans le public cas échéant.

**M. le Président, Ph. Andler**, indique qu'il y a une soupe à la courge à la sortie, avec du topinambour. Il constate que J.Olsommer a souvent été judicieux dans ses propos.

Il remercie tous ceux qui ont voté pour son élection à la municipalité. Il remercie les scrutateurs pour le dépouillement du 28 février dernier. Il précise que l'on a besoin de relève et que l'on prend donc volontiers des nouveaux volontaires.

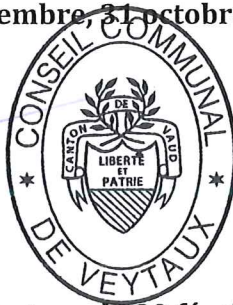
**M. le Président, Ph. Andler**, remercie et clôt la séance, il est 21h57.

### Prochaines séances du Conseil

2 mai, 13 juin, 5 septembre, 31 octobre et 5 décembre 2016

Le Président

Ph. Andler



La Secrétaire

A. Puenzieux

Fait à Veytaux, le 29 février 2016